Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 25 Ramadan 1443
26 Avril 2022

N° 49

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1013**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1016**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1020**
Homologation de résolutions **1021**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1021**
Avis aux créanciers..... **1026**
Convocations
Sociétés anonymes **1027**
Divers
Avis au public..... **1031**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Administrateur Délégué

Sté Tunisienne de Développement du Golf

S.A. au capital de 7.605.800 Dinars

Identifiant Unique : 0038244W

CNSS : 106739-39

Siège social : 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Tunisienne de développement du golf en date du 21/3/2022 enregistré à la recette des Finances rue Ghandi à Tunis le 15/4/2022 sous le n° 22801668 Quittance n°43342, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 19/4/2022 sous le n°202228565 il a été décidé de :

- Nommer Monsieur CHERIF SAKER Administrateur Délégué de la société Tunisienne de développement du Golf à partir du 22/3/2022.

2022T00428SANB2

Notice d'information

HDI-Société anonyme

Au capital de 4.493.500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Bureau 4.3, Centre Urbain Nord, 1003, Tunis

I.U : 1605717B

Notice d'information pour l'augmentation du capital social de la société HDI de 4.493.500 DT à 5.993.500 DT, et ce en deux étapes, par l'émission en numéraire de 150.000 actions dont 60.000 actions destinées aux anciens actionnaires au prix de la valeur nominale 10 DT et 90.000 actions pour les nouveaux actionnaires au prix d'émission de 15 DT soit une prime d'émission de 5 DT.

Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Mars 2022

1. Renseignements généraux concernant la société :

1.1. Dénomination et siège social :

Société Haifa pour le développement et l'investissement «HDI», Immeuble Mirmar Business city, Bloc B, Bureau 4.3, Centre Urbain Nord, Tunis.

Tél/Fax : 216 71 947 734

1.2. Forme juridique : Société anonyme

1.3. Date de constitution et durée : a été constituée le 22 décembre 2018 pour une durée de 99 ans

1.4. Objet social :

L'objet social de la Société est la gestion et l'exploitation touristique à travers :

- Le développement de projets d'investissement touristiques éco-responsables, innovants, attractifs et créateurs de valeur

- La réalisation de tous les travaux relatifs à l'aménagement et la mise en valeur des zones devant accueillir les projets touristiques

- L'identification des outils de financement et la promotion des projets auprès des investisseurs et des partenaires potentiels

- La réalisation des projets d'investissement touristiques et édification des constructions et des équipements pour les zones devant accueillir les projets

1.5. Identifiant unique : 1605717B

1.6. Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : s'élève 4.493.500 DT divisé en 449.350 actions de nominal 10 DT, entièrement libéré

1.9. Régime fiscal : droit commun

1.10. Matricule fiscal : 1605717/B

1.11. Lieu de consultation des documents de la société : siège social de HDI

1.12. Responsable chargé de l'information : M. Mourad Smaoui.

2. Administration et contrôle :

2.1. Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Mohamed Faouzi Drissi	Président	Lui-même	2022-2024	Tunis
Association IDJ 2050	Membre	M. Saadalah Khalfaoui	2022-2024	Jendouba
Société ma santé +	Membre	M. Mohamed B. Hmida	2022-2024	Tunis
Mme Nawel Hmissi	Membre	Elle-même	2022-2024	Tunis
M. Faouzi Yahyaoui	Membre	Lui-même	2022-2024	Tabarka
M. Nourddine Ghariani	Membre	Lui-même	2022-2024	Tunis
M. Torki Abidi	Membre	Lui-même	2022-2024	Boussalem
M. Hakim Selmi	Membre	Lui-même	2022-2024	Tabarka
M. Samir Akermi	Membre	Lui-même	2022-2024	Jendouba

2.2. Fonction des membres des organes d'administration et de direction :

Membre	Fonction	Date d'entrée en fonction	adresse
M. Mohamed Faouzi Drissi	Président du conseil	22 décembre 2018	Tunis
M. Mourad Smaoui	Directeur général	22 décembre 2018	Tunis

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3. Organe de contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Alpha international consulting, société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptable de Tunisie, représentée par M. Ali Khelifi	Bureau : 85, rue de Palestine, 4ème étage, B 4.1, Tunis	2022-2024

3. Renseignements relatifs à l'opération d'augmentation :

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mars 2022, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis le 8 avril 2022 sous le n°22501642, quittance n°3067, dont une copie déposée au RNE le 11 avril 2022, sous le n°AC03422022, il a été décidé d'augmenter le capital social conformément aux modalités et caractéristiques suivantes :

3.1. Le capital sera augmenté de 1.500.000 DT par la souscription et la libération immédiate en numéraire et par l'émission de 150.000 actions nominatives.

Cette augmentation sera faite en deux étapes :

- 1ère étape : Destinée aux anciens actionnaires par l'émission de 60.000 actions nominatives en numéraire de valeur nominale 10 DT, libérables à la souscription, la période de souscription est ainsi fixée :

Date d'ouverture : 18 avril 2022

Date de clôture : 06 mai 2022

- 2ème étape : Destinée à des nouveaux actionnaires par l'émission de 90000 actions nominatives en numéraires, libérables à la souscription, avec une prime d'émission de 15DT l'action (10 DT valeur nominale et 5DT prime d'émission), la période de souscription est ainsi fixée :

Date d'ouverture : 09 mai 2022 Date de clôture : 06 juin 2022

3.2. Droit préférentiel de souscription : l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription.

3.3. Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription sera constatée par une attestation délivrée par la société sur présentation d'un bulletin de souscription.

3.4. But de l'émission :

- Renforcer les fonds propres de la société

- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

2022400991SANB2

Notice d'Information

Augmentation de capital

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE DAR EL JELD

RNE : 0032536E

MF : 032536E/B/M/000

CNSS : N° 204177-89

Dénomination : SOCIETE DAR EL JELD

Forme : Société Anonyme

Capital social : 18 200 000 DT en cours d'augmentation à 21 200 000 DT

Siège social : 5, Rue Dar El Jeld La Kasbah Tunis

Objet social : Activités touristiques

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2022 a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 19 avril 2022 sous le numéro AC01482022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2022 a décidé une augmentation de capital par conversion des créances des actionnaires d'un montant de 3 000 000 Dinars pour le porter de 182 000 000 Dinars à 21 200 000 Dinars, par émission de 30000 actions nouvelles nominatives au nominal, soit 100 Dinars l'action, à libérer intégralement à la souscription et à réserver exclusivement aux actionnaires Monsieur Ahmed ABDELKEFI et Monsieur Mohamed Fadhel ABDELKEFI en contrepartie de la conversion d'une partie de leurs créances détenues de la société Dar El Jeld.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Cette augmentation sera réalisée par conversion de créances d'un montant de 3 000 000 dinars détenus comme suit :

- Monsieur Ahmed Abdelkefi : 2 918 000 dinars

- Monsieur Mohamed Fadhel Abdelkefi : 82 000 dinars

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales pour cette partie de l'augmentation.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de la clôture anticipée en cas de souscription totale.

2022401011SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

VALEO EMBRAYAGES TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 87.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle de Jedeida - Jedeida - Manouba

Identifiant unique N° : 0554186/E/A/M/000

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination sociale de la société : VALEO EMBRAYAGES TUNISIE

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Dix neuf millions six cent quatre vingt et un mille (19.681.000) Dinars.

Siège social : Zone Industrielle de Jedeida - Jedeida - Manouba.

Objet social : La fabrication d'embrayages pour véhicules.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2021 enregistré à la Recette des Finances de Jedaida le 8 avril 2022, Enregistrement n°22500317, Quittance n°M012416 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 18 avril 2022 sous le numéro AC26472022.

Nombre d'actions à souscrire : Un million neuf cent soixante huit mille et cent (1.968.100) actions à souscrire entièrement par conversion de créances avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation:

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022401024SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2022, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 12.4.2022, Quittance n°M019519, enregistrement n°22500688 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 19.04.2022, sous le n°202228601, il ressort que :

- Le capital social a été porté de deux million cinq cent Mille Dinars (2.500.000), à deux million six cent mille Dinars (2.600.000), et ce par apport en numéraire de cent mille Dinars (100.000), et la création de 10.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2022T00427SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

MEYA FOR INTERNATIONAL TRADING

SARL au capital social : 20.000 d

Siège social : Rue Moheddine Kelibi Bloc 5 Bureau 21 Manar2 Tunis 2092

Matricule Fiscal : 1227233D/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 Mars 2022, enregistré à la recette des finances à Menzeh 9 en date du 29 Mars 2022 sous le numéro 22501009 Quittance n°34532, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Hedia Ben Rhouma titulaire de la carte d'identité n°06281530 en tant que liquidatrice de la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à la liquidation définitive de la société. Le siège de liquidation est fixé à Rue Moheddine Kelibi Bloc 5 Bureau 21 Manar 2 Tunis 2092. Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation.

Il a été déposé une copie au RNE le 31 mars 2022 sous le n°202222485.

2022R00979SRLB2

«RR TUNISIE ELECTRONIC SARL»

Capital social : 10 000 D

Siège social : Rue Ali Ibn Abi Taleb, Kalaa Seghira, Sousse

MF : 044328M/A/M/000

RC : B195701996

CNSS : N°10511766

Suivant PV de l'AGE tenue le 20 août 2019, enregistré le 9 septembre 2019

à la recette des finances des actes de sociétés de Sousse sous le n°19803174, quittance n°M003526, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sousse le 27/11/2020 sous le numéro 2020113599, il a été décidé :

1) Attribution des parts sociales de Mme Johanna Christa Rôdl détenant 34% de capital social de la société soit 340 parts sociales suite à son décès à son fils Monsieur Jürgen Rëdl et sa fille Madame Claudia Heinz née Rôdl à part égale.

2) La mise à jour des statuts.

2022S00477SRLB2

THE LEGAL EXPERTS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 106.500 Dinars

Rue Lac VICTORIA - Résidence LAC 2001- Immeuble TANIT Bloc C - Appartement C 2-1- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1327130D

Suivant un procès-verbal de la Décision collective mixte (ordinaire et extraordinaire) des associés du 5/3/2022 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajane, 1082 Tunis le 7/3/2022 sous Qn°M022730 Enrg n°2280 1357

- Les associés ont décidé de transférer le siège social de 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis à Rue Lac VICTORIA - Résidence LAC 2001- Immeuble TANIT - Bloc C - Appartement C 2-1 - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

- Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1327130D, dossier n°202224929 le 7/4/2022.

2022401022SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Civile Générale Immobilière Maghrébine (GIM)

Au capital de 500 000 DT

Siège social : 67 Rue Oum Kalthoum Tunis, 1000 Tunis

Identifiant unique : 0046055P

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2021 enregistrée à la recette des finances de Midoun, le 31 décembre 2021 sous le n°2164652, quittance n°M064387 ; dont un exemplaire a été déposé au centre National du Registre des Entreprises, le 18 Avril 2022 sous le n°202228440, il a été décidé ce qui suit :

1. L'augmentation du capital social de la société d'une somme de 200 000 Dinars pour le porter ainsi du 300 000 Dinars à 500 000 Dinars

2. La modification de l'article 7 des statuts de la société.

2022401019SODB2

Société "Civile Générale Immobilière Maghrébine (GIM)"

Au capital de 500 000 DT

Siège social : 67 Rue Oum Kalthoum Tunis, 1000 Tunis

Identifiant unique : 0046055P

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Mars 2022 enregistrée à la recette des finances Rue Ghandi, le 01 Avril 2022 sous le n°22801427, quittance n°M037017 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 18 Avril 2022 sous le n°202228440, il a été décidé ce qui suit : 1. Clarifier la situation Juridique et mettre à jour les statuts comme suit :

1) Forme : Société Civile Immobilière

2) Capital social : 500000 DT

3) Associés : Mr Habib Ben Guirat 88%, Me Fakhri Ben Guirat 12%

4) Siège social : 67 Rue Oum Kalthoum Tunis

5) Objet : Achat et exploitation des immeubles et terrains constructibles

6) Gérance : Mounir Boussaid.

2022401020SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Me Maher Sbiha en date du 18/3/2022 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 14/4/2022 quittance n°M032691 Mr Abdelkader Ben Alaya Ben Mohamed Saad a fait donation à son père Alaya Ben Mohamed Ben Ahmed Saad tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie situé à Aïn El Anssarine El Jouf Zriba Zaghouan.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/4/2022.

2022T00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 01 avril 2022 et enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis le 6/4/2022 (Reçu n°M025687 enregistrement n°22200750) Monsieur Mohamed Ben Amor Ben Mohamed ELJENI (C.I.N n°00342827) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Salem Ben Mohamed Ben Taher BAIZYOUCHE (C.I.N n°04078397) situé par les locaux Rue Fabirikat Althalj Numéro 43 et 45 Tunis Exploité à "Toutes les activités commerciales" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce au dessus Rue Fabrikat Althalj Numéro 43 et 45 Tunis dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 19/4/2022.

2022T00431FCCC2

Donation

Suivant acte notarié établit le 23/02/2022 par les notaires maîtres Awatef Maddouri et Abdelhafidh Labiadh enregistré à la recette des finances de Manouba en date du 7/4/2022 récépissé n 024660, Mr Ezzedine Ben Ahmed Khadhraoui Titulaire de la C I N n° 00073456 a effectué une donation du droit au bail

lui revenant dans le local sis à la rue Garibaldi n° 35 - Tunis au profit de Mr Ramzi Ben Ahmed Khadhraoui titulaire de la C I N n°05170136

Les oppositions devront être notifiées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de cette annonce et ce, au bureau de maître Awatef Maddouri sis à immeuble El Mokhtar 2ème étage, Route de Mateur- Klm 7 - Manouba.

2022T00435FCCC2

Donation

Suivant acte notarié établit le 22/02/2022 par les notaires maîtres Awatef Maddouri et Abdelhafidh Labiadh, enregistré à la recette des finances de Manouba en date du 7/4/2022 récépissé n°024660, Mr Ramzi Ben Ahmed Khadhraoui titulaire de la C I N n°05170136 a effectué une donation du droit au bail lui revenant dans le local sis à la rue Garibaldi n°35 - Tunis au profit de Mr Ezzedine Ben Ahmed Khadhraoui titulaire de la C I N n°00073456.

Les oppositions devront être notifiées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de cette annonce et ce, au bureau de maître Awatef Maddouri sis à immeuble El Mokhtar 2ème étage, Route de Mateur - Klm 7 - Manouba.

2022T00436FCCC2

Donation

Suivant acte notarié établit le 30/3/2022 par les notaires maîtres Awatef Maddouri et Abdelhafidh Labiadh, enregistré à la recette des finances de Manouba en date du 7/4/2022 récépissé n°024660, Mr Ramzi Ben Ahmed Khadhraoui titulaire de la CIN n°05170136 a effectué une donation du droit au bail lui revenant dans le local sis à la rue Garibaldi n°35 - Tunis au profit de Mme Sihem Bent Ridha Barkallah titulaire de la C I N n° 08314790.

Les oppositions devront être notifiées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de cette annonce et ce, au bureau de maître Awatef Maddouri sis à immeuble El Mokhtar 2ème étage, Route de Mateur- Klm 7 - Manouba.

2022T00437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette de Médina Eljadida le 18/4/2022 sous n°22201558 Abdelkarim Saoudi a vendu à Jalel Elkouki, le fonds de commerce sis à 44 rue Naceur Bey Ben Arous exploité pour le commerce des fruits secs. Les oppositions sont recevables entre les mains du vendeur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T. une publication est faite au journal Echourouk le 22/4/2022.

2022R00980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 22/3/2022 quittance n° M019755, enregistrement 22200658. Mr Sofien Mahmoudi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce sis n°53 avenue Habib Bourguiba Ezzahra Ben Arous à Sté Ben Aziza Fruits et Légumes son gérant Mr Mohamed Ali Ben AZIZA.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 20/4/2022.

2022R00982FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistrée à la recette des finances de Tataouine le 25/3/2022 sous le numéro de quittance M030990 édité par Maître Ali Ben Mansour et Maître Saad Saker monsieur Mabrouk Houch titulaire de la carte nationale n°06587387 a donné à Madame Souad Beneni l'ensemble du fonds de commerce sis à la place e.p ALI BELHUINE Tataouine exploité à l'activité vente de denrées alimentaires, Fruits secs et tissus. Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal el shorouk en date du 18/4/2022 sous le numéro IP222/3520.

2022R00984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 29/3/2022, enregistré à la recette des finances de Ain Drahem le 01/4/2022 quittance sous le numéro M005113 enregistrement numéro 222000193 rédigé par Maître Khemiri Henda avocat à Rue Ali Belhouen Jendouba. Mm Samira Bent Abdallah Ahmadi ep Sediki CIN n°077758104 délivrée à Tunis le 16/11/2016 a vendu à M. Chawki Ben Sadek Ben Younes Abidi CIN n° 07847763 délivrée à Tunis le 25/3/2010 le fonds de commerce destiné à l'activité de boulangerie au local sis à taksim Rayhana Ain Drahem Jendouba.

Tout personne désire faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte maître Khemiri Henda Avocate à Rue Ali Belhouen Jendouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de présent avis au J.O.R.T copie de cet avis a été publiée au journal Alchourouk le 12/4/2022.

2022R00985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornag le 20/4/2022 quittance n° M027621, enregistrement 22200761. Mr Mohsen Ben Tijani Ben Ali Sassi a vendu à Mr Farouk Ben Lotfi Ben Habib Allagui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits parisiens sis marché municipal Mornag n°36.

Les créanciers doivent présenter leur opposition entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/4/2022.

2022R00986FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/3/2022 enregistré à la

recette des finances de Nabeul le 01/4/2022 (N° de quittance M033923 / n° d'enregistrement 22201320), Mr Chokri Ben Naceur el Eichi a cédé à Mr Ahmed Ben Imed Bouafif la totalité d'un fonds de commerce lui appartenant et exploité dans le local sis à l'avenue 2 Mars 1934 sidi Achour Nabeul, avec ses éléments incorporels.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à son local sis à l'avenue 2 mars 1934 sidi Achour Nabeul, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" paru le 8/4/2022.

2022R00989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 30-3-2022 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 31-3-2022 sous le n° de reçu 34065MO et sous le n° d'enregistrement 22201208.

Monsieur Mohamed Lotfi Ben Abdallah titulaire de la CIN n°05713704, a vendu à Monsieur Fawzi Azanni, titulaire de la CIN n°05718446, pour le compte de sa fille Malek Bent Fawzi Azanni titulaire de la CIN n°13588072 la totalité du fonds de commerce consistant en la vente du lait et produits laitiers exploité au local sis au marché central n°51 de Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2022R00993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 15/4/2022 en vertu de la quittance n°15486, la Sté Auto Brakes, (immatriculée au registre national des entreprises sous le n° 1311419M) a vendu à la Sté Ben Amor Auto, (immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1367626W) la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente de pièces de rechange d'automobile sis à la route de Tunis Akouda Sousse.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal auprès de l'acheteuse à son adresse élue sise à la rue Hamarchold n°11 Hammam Sousse 4011.

Cette annonce a été insérée au journal «La Presse» en date du 22/4/2022.

2022S00476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 8 avril 2022 enregistré à la recette des finances de Sfax le 14/4/2022 sous n°M045302. Sami Ben Amara a cédé à Mohamed Abdelmagid Jirjir le fonds de commerce concernant vente de fast-food sis à rue Mohsen Kalel Immeuble kooba - Sfax.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acquéreur sis à l'adresse du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 19/4/2022.

2022X00484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé par Maître Soumaya Ben Romdhane Zribi daté le 6/4/2022 et enregistré à la recette des finances "TINA" le 14/4/2022 sous le numéro 22200530 quittance n°MO19590 Madame Fathia Affes demeurant Lafrane km 1 Sfax, a cédé à Zied Ellefi demeurant à l'avenue Mongi Slim n°175 almadina elatika Sfax la totalité du fonds de commerce "buvette" exploité dans le local situé à la route de Gabès km 7 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur dans son domicile précité ci-dessus.

Le même avis a été publié au journal le Quotidien du 16/4/2022.

2022X00488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 7/4/2022 quittance n°M020624 enregistrement n°22200418 Mr Mouhammed Kammoun titulaire de la CIN n°05336304 a vendu à Mme Nourhen Kammoun titulaire de la CIN n°08411912, la totalité d'un fonds de commerce à usage «vente de fournitures scolaires et bureautique» nommé «MONA LIZA» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à Merkez Chihia km 6 Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur Mme Nourhen Kammoun au siège du fonds de commerce objet de la vente sis à Merkez Chihia km 6 Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée à Chourouk le 15/4/2022.

2022X00489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente sous seing privé rédigé le 25/3/2022 et légalisé le 30/3/2022 et enregistré à la recette des finances Route de Gremda Sfax le 12/4/2022

(enregistrement n°22201028, quittance n° M039623) et rédigé par Maître Jamoussi Med Sofiène sis au 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax, Mr Mourad Ben Foued Mnif, titulaire de la CIN 08856556 a vendu à Mr Ousema Ben Mohamed Mnif titulaire de CIN n°11095842, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels représenté par un local pour entretien et préparation- machines de Bureau et informatique - exploité dans le local sis à route de Gremda Km 3.5 Sidi Abbes Sfax son matricule fiscal 1380618B.

Les contestations sont reçues entre les mains de Maître Mohamed Sofiène Jamoussi Avocat à l'adresse de son Etude 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabeh sous n°23320 le 19 Avril 2022.

2022X00490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Aboulkacem Elchebi Sfax le 4/4/2022 quittance n°MO40075 enregistrement 22201463. Monsieur Zied Ben Jomaa Ellafi a cédé à monsieur Amir Ben Foued Chikh Rouhou. La totalité du fonds de commerce «حانوت» exploité à la vente des vêtements prêt à porter et autre situé à rue EL AGHALIBA n°33 «elmadina elatika».

Les éventuelles oppositions devrant être faites auprès Maître Samir Gaaden situé son bureau à rue Haffouz immeuble Intilaka bloc A3 étage 1 bureau 1 dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis journal officiel Tunisien.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien » le 14/4/2022.

2022X00493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la cour de cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 7 et 11 Mars 2022 enregistré à la recette des Finances d'Abou el Gacem Chebbi Sfax le 14/3/2022 sous le n°22201114 quittance n°M030830.

Mme Wiem Bent Fathi Moalla, Titulaire de la C.I.N n°08403135, a vendu à Mme Habiba bent Ahmed Drira, Titulaire de la C.I.N n°01268673, la totalité du fonds de commerce destiné à la Restauration Rapide, sis à la rue Majida Boulila Imm Olfa Palace rez-de-chaussée magasin n°11 Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri Smaoui Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mez. B n°1 Sfax M.F : 581246CAP000 dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Les oppositions doivent être faites à son étude

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» page 12 et «Le Temps» Page 11 du 31/3/2022.

2022X00497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 6/4/2022 sous le n°22201043 quittance n°M040095, Monsieur Jamel Triki CIN n°01280642 a vendu à Mr Ilyes Dhifaoui CIN n°11888615, tout le fonds de commerce exploité en tant que Cafeteria "Mosaïque" situé à la route de Saltnia km 8 Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Chawki Abdennadher, avocat à son cabinet sis à rue Haffouz Imm. INTILAKA B2 4ème étage Sfax, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 16/4/2022.

2022X00498FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par contrat de don enregistré à la recette des finances de Djerba le 18/3/2022 quitus M031919, Mm Moufida Hawari c i n n°05765852 et Mm Souhayla Hawari c i n n°05186991 et Mm Houda Hawari c i n n°08632830 et Mm Oulfa Hawari c i n n°09104144 et Mm Wassila Denguir cin n°01476561 ont donné à Mr Ezedine Hawari c i n n°05733824 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des pneus sise à l'avenue Habib Bourguiba Houmt Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du talentueux au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 9/4/2022.

2022400993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé intitulé "Contrat de Vente de fonds de commerce" en date du 25/3/2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 5/4/2022, suivant quittance n°M023097 et enregistrement n°22201169 la Société Cap Immo représentée par sa gérante, dont le siège social est sis Espace Aziz B2-2 rue Abou Ahmed Elghazali Montplaisir Tunis, ayant pour identifiant unique numéro 1244624N, a vendu à Madame Ikram Belkahia demeurant route touristique Corniche Erraouebi à Bizerte, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis 5 rue Habib Thameur à Bizerte.

Les oppositions seront reçues, auprès de Maître Hichem Belkahia, avocat, à son étude sise au n°4 de la place des martyrs à Bizerte et ce dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Al Chourouk et le Quotidien en date du 15 avril 2022.

2022401000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28 mars 2022 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 4 avril 2022 n°22202043 Quittance n°41752, Monsieur Taoufik Azzouni a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au marché municipal de La Marsa, local n°40 à Monsieur FAYCAL HAMMOUDA.

Les oppositions doivent être effectuées à l'étude de Maître Ghileb Hamdane, 08 Rue Ben Ghazi, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk n°11179 du 15 avril 2022.

2022401003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 18 Mars 2022 enregistré à la Recette des finances d'El Menzah 6 le 6/4/2022 sous le n°22202253, Quittance n°M053863, Monsieur Belhassen Hajem titulaire de la CIN 07024728, demeurant à la Rue Errouhia n°05 El Wardia 4 a cédé à Monsieur Hafadh Zitouni titulaire de la CIN n°07008062, demeurant à la Rue 10412 n°22 Cité Ennour, le fonds de commerce de vente des produits cosmétiques, habits des mariées et centre esthétique dénommé "Altesse Amina" exploité au local sis à l'avenue El Ahd Aljadid n°117 Ennassar 2.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal auprès du vendeur à son adresse ci-dessus indiquée ou un exemplaire du contrat de vente a été déposé. Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 19/4/2022.

2022401007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé en date du 6/4/2022 et enregistrés à la Recette des Finances à Ras Jebal le 7/4/2022 n° d'enregistrement 22201220 Quittance n°M029793 Madame Wahiba Ounays, en son nom et au nom de ses deux filles, Tasneem et Zainab Jabaliya, selon autorisation, et au nom de son fils, Ahmed Jabaliya, selon procuration a acquis à Monsieur Hamdi Bedouihich la totalité du fonds de commerce «une pharmacie» lui appartements avec tous ses éléments incorporels, les objets mobiliers et matériel sis à la rue Habib Bourguiba, numéro 40, à Rarfaf Bizerte.

Toute opposition sera déposée chez Maître Moez Nasri, l'avocat au cours de cassation, demeurant au 09 rue Belgique Bizerte dans un délai de 20 jours qui suivent l'annonce de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 12 avril 2022.

2022401008FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 21 mars 2022 enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo le 22 mars 2022 sous le numéro 22301092 quittance numéro 29673, Mr Mohammed Zanati cin 04735956 a loué la totalité du fonds de commerce d'un local à l'usage tous commerce sis à 34 av Monji Slim Bardo à Mr Mustapha Brahimi cin 14771740.

La vente du fonds de commerce est publiée aux journaux «Essahafa» et «La Presse» du 20/4/2022.

Les oppositions sont acceptées chez la bénéficière à l'adresse du local sis à 34 av Monji Slim Bardo dans les délais légaux à savoir 20 jours à partir de la date de cette publication.

2022T00426FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Gérance libre

Suivant contrat de location en date du 28/3/2022 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana en date du 8/4/2022 sous le n°22302837 quittance n°47620 Mr Elhoucine Benlellah a loué à la Société Damipasca M.F n°1714556K son gérant Mr Walid Eddami en tant que gérance libre tout le fonds de commerce situé à la rue médinet Babel n°10 Elhanaya 2036 La Soukra exploité pour industrie alimentaires pour une durée de deux (02) ans renouvelable débutant du 01/02/2022 finissant au 31/01/2024.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 21/4/2022.

2022T00429FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 28 Mars 2022 et enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 7/4/2022 Quittance (n°52177) enregistrement (n°22302388) la Société BOLLYWOOD «IU 1615762 M» Représentée par son Gérant Monsieur Elya Nahhoum (C.I.N n°13431247) a loué la totalité du fonds de commerce à Société BIG TOWER FOOD Ayant comme gérant Monsieur Rached HAJ IBRAHIM Titulaire de la carte d'identité nationale numéro (08637532) exploité (Usage de Restauration), situé à Résidence Jannet 2, local 1 l'Aouina Tunis» avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de cinq ans (5 ans) non renouvelable du 01/02/2022 jusqu'au 31/01/2027

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 19/4/2022.

2022T00430FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/02/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 25/3/2022, quittance n°M024333, enregistrement n°22301166, Hajer Rezgui, domiciliée à 28 Avenue Bourguiba Mégrine couteau Ben Arous, a loué à Nawel Sanssa, domiciliée à Walegh Riadh Djerba Mednine, le fonds de commerce exercé dans le local sis à n°4 et 5 Centre Commercial avenue Salah Ben Youssef à coté Société Sagem au centre municipal Midoun Djerba, destiné à l'exercice d'activité de Vente des légumes et des fruits.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 16/4/2022 au journal quotidien Achourouk.

2022R00994FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat "Résidence Méditerranée"

Route Al-Maharza Km 2 - Sfax

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du Syndicat

«Résidence Méditerranée» Tenu le 3 janvier 2022, Route Al-Maharza, Km 2 Sfax, enregistré sous le n°22801089, il a été constitué le Syndicat «Résidence Méditerranée», ainsi que l'approbation du Règlement de copropriété.

Les Habitants présents ont décidé de désigner le Bureau du syndicat comme suit :

Président : Abdelaziz Ben Mosbah

Trésorier : Chawki Hosni

Membres : Slim Hchicha et Ahmed Al-Turki.

2022X00487APSF1

PV de l'Assemblée Générale Constitutive des Copropriétaires

De la Résidence SABA

Le 29/5/2021 une réunion des Copropriétaires de la Résidence SABA s'est tenue à la dite Résidence sise à la route de Téniour km 5 avenue Toboulbi Chihia Sfax et ils ont élu à l'unanimité des présents le bureau du syndicat des Copropriétaires de la Résidence SABA, pour trois années renouvelables qui sont : Mr Foued Torki président, Mr Mohammed Jammousi secrétaire général, Mr Hassen Mallouli et Mme Asma Karray membres.

2022401010APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée générale élective d'un syndicat de copropriété

Dénomination : SYNDIC RESIDENCE AZUR PALACE

Siège : Résidence Azur Palace, 2046 Ain Zaghouan Nord, Tunis - Tunisie

Selon PV de l'assemblée générale élective du syndicat des propriétaires de la résidence Azur Palace Ain Zaghouan Nord en date du 16/01/2022 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 21/3/2022 sous le numéro 22701931, quittance numéro 42101 et l'accord municipal n°95 du 11/01/2019, les membres ci-après sont élus pour un mandat de deux ans :

- Mr Mohamed Mehdi Ktari : Président

- Mr Mohamed Sélim Lakhdar : Trésorier

- Mme Dhouha Abdennour : Secrétaire générale.

2022400996APSF2

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE

«LE BOULEVARD»

128 Avenue Hédi Nouira Ennasr 2

Le 29 mars 2022, les copropriétaires de la résidence «Le Boulevard» se sont réunis en assemblée générale et ont décidé conformément au procès-verbal du 31 mars 2022, enregistré le 12 avril 2022 à la recette des finances d'El Menzeh 6, sous le numéro 22802394 quittance M056248, de nommer les nouveaux membres du comité de syndic pour une durée de deux ans, et ce, à compter du 29 mars 2022 :

- Mr Mohamed Riadh Laouiti : Président du syndic

- Mr Férid Jebiniani : Membre

- Mr Bessem Salah : Membre.

2022401027APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Sadok Rahmouni

Avocat à la cour de cassation

Tel : 71.354.101 / 71.337.771

39, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Poursuivant : Monia, Mohamed Moncef, Rafika, Samir, Lassaad et Saloua en tant que fils et filles de Hamouda Ben Ahmed Ben Fadhel ainsi que Mohamed Nasef et Mohamed Habib tout deux fils de Mohamed Habib Ben Hamouda Ben Fadhel, demeurant au n°18 Rue Sahel Bardo.

Avocat poursuivant : Maître Sadok Rahmouni avocat à la cour de cassation 39, Avenue Habib Bourguiba Tunis, MF : 0293024 J

Partie Adverse : Yosr et sa sœur Ines filles de Mr Ali Ben Hamouda Ben Fadhel demeurant au n°18 Rue Sahel Bardo.

Immeuble à vendre : objet du T.F n°131010 Tunis nommé «Fadhila 94» d'une superficie de 400 m² situé au n°18 Rue sahel Bardo Tunis composé d'une villa de deux niveaux et ses dépendances entourée d'un jardin tel que décrit par l'expert Abedejalil Messaoudi désigné par ordonnance du Tribunal de 1ère Instance de Tunis n°74534 datée du 3/5/2021.

Mise à prix : Cinq cent quatre vingt huit mille Dinars (588.000 DT).

Date et lieu de la vente : Mardi 24/5/2022 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers il faut se munir d'une autorisation du gouverneur de la région.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Pour plus de renseignements s'adresser au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de la Tunis ou au Cabinet Maître Sadok Rahmouni 39, Av H.Bourguiba Tunis.

2022T00423VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Nabil Fakhfakh

Huissier notaire

9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis

Tel : 71.784.308

MF : 796461Y/A/P/000

1- Le poursuivant : Mr Mohamed Bahri Salm, de nationalité Libyenne, titulaire du passeport n° CJKK8129, ayant domicile au bloc A de la résidence Koralia les Berges du Lac, ayant domicile élu au cabinet de Maître Nabil Dabboussi sis à Mutuelle - Ville Rue Erriadh n°5 Tunis.

2- Partie saisie : Mr Amine Cherif, titulaire de la CIN 05462032, Ayant domicile élu au Cabinet de Maître Zied Bacha sis au 12 Av. Haroun Errachid Mutuelle - Ville Tunis.

3- Huissier notaire poursuivant : Maître Nabil Fakhfakh 9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis.

4- Titre exécutoire : Grosse exécutoire de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis rendu le 01/02/2019 dans l'affaire n°28567.

5- Le montant de la dette en principal : Trois cent vingt cinq mille Dinars (325.000 DTN).

6- La désignation du Fonds de commerce : Locale de vente de fruits secs sis à la résidence Hannibal Av. de l'environnement les Berges du Lac Tunis.

7- Superficie utile du local : 100 m² dans la forme d'un rectangle divisée en rez-de-chaussée et un étage.

8- Les éléments moraux du fonds de commerce : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au renouvellement du bail.

9- Les éléments matériels : Constitués par les matériels et des équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité et détaillés comme suit :

7 réfrigérateurs dont les façades en verre épaisse, des étagères en verre sur la totalité des murs du local, des étagères en métal pour la vente des fruits, armoires en bois, caisse électrique de taille moyenne, balance électrique, armoires en bois de petite taille, climatiseur, télévision, caméra de surveillance.

10- La mise à prix : Fixée à la somme de deux cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize dinars (232.596.000 DTN) selon l'expertise établie par les experts judiciaires Abdelsattar MEDEB et Khaled HFAIEDH.

11- Date, heure et lieu de l'adjudication : Jeudi, le dix-neuf Mai deux mille vingt deux (19/5/2022) à 10H30 à l'adresse du fonds de commerce sis au bord de l'Av. de l'environnement (Av principale reliant les Berges du Lac 1 et 2 direction Banlieue nord de la ville Tunis) résidence Hannibal jardin du Lac Tunis.

12- La visite du fonds de commerce : les jours 16-17-18 mai 2022 de 10H à 16H.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner, le jour de la vente et entre les mains de l'huissier notaire poursuivant, le montant représentant 10% de la mise à prix soit 23.259.600 DTN en espèce ou par chèque certifié.

2022T00432VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur poursuivant :

Mongi Ben Mohamed Ibrahim Boughattas Huissier de Justice. Immeuble Chraka escalier à Monastir.

L'avocate poursuivante :

Maître Najoua Bchir, Avocate sise Rue Chedely Guedira Monastir.

L'objet de la vente :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°42926 Monastir superficie 182 m² Rue eloued Beni Hassene Monastir.

Date de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 25 mai 2022 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Abderrahmene Flis Rue eloued Beni Hassen.

Mis à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de deux cent trente huit mille cinquante dinars. Saisie par les deux expert Houssem el klefi et Mohamed el Atti.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans Restriction particulaire de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Pour plus de renseignement contacté l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges.

2022S00479VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initiale

Le 18/5/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : L'Union International de Banques, société anonyme, son matricule fiscal est 002708Q, et représentée par son représentant légal, son domicile élu chez "L'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

- Mme Basma Bent Habib Khelifi, ouvrière à l'étranger, sa carte d'identité n°07512536 demeurant avenue Ali Bourguiba rue de Moriale Sekanes Monastir et Hanchia Tbolba.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten- Sousse (Matricule fiscal : 108. 166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : Un terrain non enregistré, d'une superficie de 529/62 m² situé à Al-Hanshia de la zone municipale de la ville de Tbolba, gouvernorat de Monastir, à l'est de la mosquée Esselem et à l'ouest de rue Sayada, ses frontières, au sud : piste à l'est et à l'ouest : Al-Habib et Mohamed Abdel Fattah- et au nord : Mahmoud Al-Gafsi

Mise à prix : (91500 dinars) après la réduction de 40% ajouter (3052D703) les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2022S00480VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initiale

Le 18/5/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110/F/P/M, représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY (matricule fiscal est 974893N/A/M/000), demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

*Souad Bent Hssan Ben Mechlia, veuve Abderrazek Ben Salem, sa carte d'identité n°02843560 demeurant Bouhssina-sousse imme, logements sporls, 2ème étage, Appartement n°3 (caution solidaire de société MAX MODA TUNISIE, SUARL son matricule fiscal est 901742X).

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten- Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété «Nakr miniaoui», titre foncier n°42393 Monastir, parcelles n°117 située à Manzel Hayet-Zarmdine, gouvernorat de Monastir, sa superficie est égale à 14316 m², constituée par un terrain contenant des oliviers.

Mise à prix : (55832d400) après la réduction de 40%ajouter (2363d008) les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2022S00481VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initiale

Le 18/5/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : l'Arabe Tunisian Bank, société anonyme, son matricule fiscal est ; Q.14161 et représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

Mounira Bannour titulaire de la CIN n°06778510 (en tant que caution solidaire et hypothécaire son épouse Fakhri Bouzid), résidant à 101 avenue Habib Bourguiba Bouhjar,

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108. 166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : toute la propriété dite «Zohre» objet du titre foncier n°48370 Monastir situé à l'avenue Habib Bourguiba, Bouhjar, Monastir dont la superficie est égale à 237m² composée du lot n°1 constitue un immeuble- rez-de-chaussée et quatre étages d'habitation.

Mise à prix : (838800 dinars) après la réduction de 40% ajouter (3000d360) les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2022S00482VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 18/5/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000 ;

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000.

Contre :

Souad bent El Houcine Ben Mohamed Lamiri, Titulaire de la CIN n°06812654 demeurant à 131 cité el Manar Djemmal gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Sa'ada" du titre foncier n°43498 Monastir appartenant au créancier composé d'une seule parcelle n°308 dont la superficie totale de 112 m², à usage d'habitation correspondant à une habitation au rez-de-chaussée, indépendante, avec un plafond important et des murs en briques.

Il contient également une habitation en cours de construction au premier étage supérieur, avec un plafond indicatif et des murs en briques auxquels on accède par la maison de piste à l'intérieur de l'habitation sise à Djemmal Gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 62.760.200 DT outre les frais de poursuite plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 2880.684 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00486VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 18/5/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000 ;

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000.

Contre : Samir Ben Sadok Garma, Titulaire de la CIN 04197751, demeurant à rue sidi el Hafyen Bekalta gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Hamada Al-Jadida" du titre foncier n°96503 Monastir, appartenant au créancier, composé d'une seule parcelle n°1 dont la superficie totale de 220 m² composé d'une parcelle de terrain constructible avec un caractère résidentiel et de forme triangulaire.

L'immobilier est situé à Bakalta, Gouvernorat de Monastir, plus précisément à proximité des parcelles de l'Agence Immobilière pour l'Habitat AFH.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 26.400.000 DT outre les frais de poursuite, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 3134.456 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00487VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Bureau du Maître Salma Rebai Masmoudi

Avocate à la cour de cassation Sfax

Immeuble Elmanar Escalier A 2ème étage bureau A 12 Sfax

Matricule fiscal : 000PA828639/J

L'adjudication aura lieu lundi 23/5/2022 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax.

Partie poursuivante : Société Méditerranéenne de production agricole «Somepa» identifiant unique A0579934 (registre de commerce auparavant n°B15642002) sise à route Mahdia km28 Elamra Sfax

Avocate poursuivante : Maître Masmoudi Rebai Salma domiciliée à immeuble Elmanar escalier A 2ème étage Bureau A 12 Sfax matricule fiscal 000PA828639/J.

Partie saisie 1 : Hédi Ben Moktar Ben Mhamad Drira ouvrier à l'étranger demeurant à l'Avenue 1er juin Sakiet Eddeir Sfax CIN n°01293352

2 : Mokthar Ben Hédi Drira ouvrier à l'étranger demeurant à Avenue 1er juin Sakiet Eddeir Sfax CIN n°11023844

Immeuble mis en adjudication : la totalité du titre foncier n°100591 Sfax dénommé «Hédi» composé d'une parcelle n°1 selon le plan d'office de la topographie et du cadastre volume 2010/3 n°4050 sise à Avenue Arrached entre route Mahdia et route de Tunis km 7 Sakiet Eddeir Sfax d'une superficie de 1307 m² dont la propriété est à Hédi Ben Moktar Ben Mhamad Drira cet immeuble est constitué d'une villa grevée par une hypothèque au profit de la partie poursuivante société Somepa en date du 25/3/2016

Personnalisé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ghamgui selon son rapport du 18/3/2022 exécuté selon ordonnance sur requête N°1727/22 du tribunal de première instance de Sfax du 25/2/2022.

Mise à prix : neuf cent quatre-vingt mille dinars «980.000.000» majorée des frais légaux.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif, pour plus d'informations contacter l'avocate poursuivante ou le tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fait que par voie d'un avocat.

2022X00496VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Maître Haikael Ben Ayed

Avocat

L'adjudication aura lieu le jeudi 12/5/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sidi Bouzid sise à rue Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Partie poursuivante : Sté de production métalliques du Sud en son représentant légal, identifiant unique 637949J, siège social Z.I route de Mahdia km 10 Sfax, domicilié au bureau de son avocat Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba imm, Mezghanni 3000 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba iImm, Mezghanni 3000 Sfax.

Partie saisie : Mohamed Tlilli Aouni né le 28/5/1978 c.i.n : 05952849, demeurant Sidi Ali Ben Aoun Sidi Bouzid.

Propriété à vendre : la totalité du titre foncier n°83524 Sidi Bouzid dénommé «OMAR», composé de 2 parcelles superficie de 3431 m².

Mise à prix : quatre cent trente mille quatre cent quatre dinars millimes 360 (430404.360 dt) après réduction de 40 % qu'on leurs ajoutent les frais judiciaires de poursuite de cette étape.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la cour de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00500VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : LA SOCIETE AB MORNAG, SARL, RC : B2412596 2010, M.F : 1159624J, siège social 67 Avenue Jugurtha, Belvédère Tunis, Elisant domicile au Centre Commercial «Cléopâtre Center», 6ème étage, Bureau n°11, Centre Urbain Nord Tunis,

Immeubles saisis et mis en vente : Les propriétés sises à Ennahdha, Mornag Gouvernorat de Ben Arous composées de La totalité de la propriété dénommée «Ammar» objet du titre foncier n°40753 Ben Arous d'une superficie de 4662 m², et la totalité de la propriété dénommée «Habiba» objet du titre foncier n°40754 Ben Arous d'une superficie de 2331 m² sur les deux propriétés est bâti un atelier de 694m² pour la confection du fromage, le rez-de-chaussée est composé de 2 bureaux, 5 salles, un frigo, un sondage, le sous sol est composé d'une salle, 2 salles d'eau, 2 vestiaires, une salle de service, sur une superficie de 260 m², la totalité de 1931 parts /2331 parts indivises dans la propriété dénommée «Mbarka- objet du titre foncier n°40755 Ben Arous d'une superficie de 1931 m² la totalité de la propriété dénommée «khira» objet du titre foncier n°40756 Ben Arous d'une superficie de 2331 m² la totalité de la propriété dénommée «Ammar et Hédi 1» objet du titre foncier n°40757 Ben Arous d'une superficie de 1998 m², les trois propriétés se situes sur la route agricole ouvrant sur la route El GONNA, elles sont tracées par une route agricole, une vallée, et d'autres propriétés.

Mise à prix : est fixée après rabais de 40% à cinq cent onze milles quarante huit dinars 800 Millimes frais en sus.

Le dit montant correspond à l'évaluation des propriétés ci-haut détaillées ainsi que leurs dépendances.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 26 mai 2022 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2022400994VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Sahbi Farfra titulaire de la CIN numéro 06304044 demeurant à rue Ezzeddine Imam 8010 Menzel Bouzelfa Gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit 217.75 du T.F. 623586 Nabeul, consistant en un appartement au 1er étage de la villa sis à rue du Liban Menzel Bouzelfa gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 145 m² alimenté en eau, électricité, relié aux réseaux ONAS. Le dit appartement est situé dans une zone commerciale.

Mise à prix : (174.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (23 Mai 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401012VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Ines Tlili titulaire de la CIN numéro 04527767 demeurant à Siliana, Immeuble CNSS.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 7093 Siliana dénommé «EL Arbi Messaoudi » d'une superficie de 2844 m2 sis à la zone Krifet gouvernorat de Siliana nord au bord de la route menant au barrage Siliana. Ledit immeuble est à vocation agricole appelé à être classé dans le projet d'aménagement en une zone d'habitation.

Mise à prix : (318.528,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (24 Mai 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Siliana à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401013VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation d'une société

SOCIETE ETANCHEITE IDEALE

SARL au capital de 14 000 Dinars

Immeuble ASMA PALACE Rue Taha H'ssin - Sfax El Jadida

IU : 0620751K

Suivant ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de 1ère Instance de Sfax le 11 Février 2022 sous le n°762/22, il a été décidé la désignation de l'Expert Comptable Tijani CHAABANE, Liquidateur de la société objet de la demande, et de l'autoriser â procéder aux opérations de liquidation conformément aux dispositions du CSC et de la loi du 11/11/1997, et sous la supervision du juge commissaire des opérations de liquidation auprès de ce Tribunal.

Cette ordonnance a été inscrite au Registre National des Entreprises le 10 Mars 2022.

Le siège du liquidateur est désigné à Route Soukra km 1 - Sfax - 3003 Tél : (74) 248 099 - (74) 248 083.

2022X00485VEPA2

République Tunisienne

Ministère de Justice

Tribunal de Première Instance de Sfax 2

Le 11/4/2022

Le juge commissaire chargé de la distribution des deniers prés du tribunal de première instance de Sfax 2 a rendu son arrêt, dans le cadre de l'affaire n°155 stipulant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et sous le n°M022509 du 5/7/2021 portant sur une somme de 30.010,000 dinars conformément à la requête de distribution des deniers présentée par maître Houcine Mabrouk au nom de la recette des Finances Chihia et les autres à l'encontre du débiteur Hasan Karay et le reste des créanciers désignés dans l'ordonnance de consignation des deniers du prix de la vente de l'immeuble objet du titre foncier n°114789 Sfax.

En conséquence,

En application des dispositions de l'article 468 du C.P.C.C «tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans les 30 jours suivant la publication dans le JORT ou la réception d'une lettre recommandée, il doit également présenter, une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux articles précédents».

Cet avis a été émis en application des dispositions des articles 466 et 467 CPCC.

2022X00491VEPA2

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de 1ére instance de Sfax 2

Affaire de participation n°147

en date du 13 avril 2022, le juge chargé de la distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Sfax2 dans l'affaire n°147 a ordonné de procéder à la distribution des deniers consignés à la caisse de dépôt et de consignation sous le n°MO18469 en date du 24/6/2020 et qui s'élève à la somme de 56996.584 dinars et ce suite à la requête de distribution présentée par maître Kessentini Ben Mahfoudh Fatma au nom du receveur des finances route de Tunis et du receveur des finances gremda contre le débiteur Mohamed Mabrouk Masmoudi et Ezzedine Masmoudi et les autres créanciers inscrits à l'ordonnance sur requête concernant la consignation des deniers.

Donc, et conformément à l'article 468 c.p.c.c tout créanciers qui désire participer à la distribution de la somme d'argent consignée est tenu de présenter dans le délai de trente jours de la date de parution du présent avis au JORT ou la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception les documents prouvant sa créance par l'intermédiaire d'un avocat dont l'étude doit être le domicile choisi du créanciers. La requête doit contenir les causes de privilège. Les avis et les mises en demeure mentionnés dans les articles précédents doivent contenir les dispositions de cet article sinon elle est nulle et son droit de participer à cette distribution est prescrit.

Cet avis est établi conformément aux articles 466 et 467 du code de procédure civile et commerciale.

2022X00495VEPA2

Avis

Société Maher agro Export

Au capital de 20.000 dinars

M.F : 1527980D/A/M/000

Nous Avons décidé la cessation d'activité et liquidation de la société selon procès-verbal enregistré à la recette des finances de Mornaguia en date du 7/4/2022 numéro MO20371 et numéro d'enregistrement 22500691 de montant cent cinquante dinars et le dossier a été déposé au centre national des entreprises sous numéro 202227203 à la date du 14-4-2022 à Manouba.

2022400963VEPA2

Distribution des deniers

La décision du juge des deniers auprès de tribunal de première instance de Médenine le 17/3/2022 affaire n°87 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers de (44 450.000 D) consigner à la caisse des dépôts et de consignation le 28/6/2021 quitus M050485 et suite à

la requête faite par maître Hédi Boukchim avocat demeurant rue Salah ben Youssef Houmt Souk Djerba pour le compte de Afef Sahraoui, Abdelhelim Boukchim, Jamel Ben Ali Zouga, Hniea bent Mhamed Elmilouchi, Elmonji Ben Elmoktar Belhouchet, Elouni ben Elhedi Benidaoud.

Et en application de l'article 468 du cpcc qui dispose "dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé selon les articles 466 et 467 et 468 du cpcc.

2022400992VEPA2

Nomination d'un séquestre

Suite au jugement n°68280 rendu le 14/12/2021, le tribunal de première instance de Ben Arous, a décidé la nomination du maître Ezzeddine Habib entant que séquestre chargé de diriger et d'administrer les affaires de la société «DAR ETTOUIL» portant l'identifiant unique n°0984404M. Toutes convocation ou correspondances doivent être destiner au bureau de séquestre sis au 08 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2022401006VEPA2

Nomination d'un liquidateur

N° de CIN du demandeur de la liquidation : 09510850 du 28/12/2021

Suivant ordonnance sur requête n°70369 émanant du tribunal de première instance de Manouba en date du 12/4/2022, il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71830168, en qualité de liquidateur des biens successoraux du feu Mohamed Ben Brahim NAJAAI, pour procéder à leur inventaire, à leur gestion, et à leur partage.

La nomination de Madame Nadia Nefzi en qualité de juge commissaire des opérations de liquidation.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2022401026VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGO

COMPAGNIE GENERALE DES ECHANGES

S.A au capital de 250.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower Bureau A 4-1 Centre Urbain Nord 1082-Tunis

M.F : 0587811L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Générale des Echanges S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 mai 2022 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2021.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2022T00433SANB3

Société Héliopolis De Promotion Touristique

S.A au capital de 10.800.000 Dinars

67, Rue Oum Kalthoum ESC.C - Tunis

Identifiant Unique : 0341493G

Messieurs les actionnaires de la Société Héliopolis sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, vendredi 17 juin 2022 à dix heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31/12/2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2021.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2021.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Renouvellement du mandat du conseil d'administration.

- Quitus aux dirigeants et aux administrateurs,

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalité.

2022R00983SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Sidi Bouzid

Société anonyme

Au capital de 3.007.500 DT

Siège social : Lotissement Jallali, Immeuble el Amine 3ème étage Sidi Bouzid 9117

Registre de commerce : B18189082012

Matricule Fiscal : 1268145F/A/M/000

CNSS : 307622-35

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour le mardi 17 mai 2022 à 10h sis au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers clos le 31/12/2021.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

2022R00992SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 2 030.000D

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de prestations Médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 22 mai 2022 à 10 H au siège social de la société à la Clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021

- Affectation des résultats.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration

- Désignation du commissaire aux comptes

- Fixation des jetons de présence pour l'année 2022

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2022S00484SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Laboratoires PHARMACARE

Société anonyme

Au capital de 2 490 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 29 El Amra Sfax

Identifiant unique : 1127506D

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PHARMACARE société anonyme au capital de 2 490 000 Dinars, ayant son siège social à la route de Mahdia km 29 El Amra Sfax, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 mai 2022 à 10 Heures du matin à l'hôtel Royal Palace sis à la route de Mahdia Km 1,5 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la décision de créer une succursale de la société à Sultanat de Oman.

2. Pouvoirs au conseil d'administration ou à ceux que désigne le conseil pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la création de ladite succursale.

3. Pouvoirs au conseil pour désigner et donner les pouvoirs nécessaires aux responsables et signataires représentants légaux de la société à Sultanat.

4. Pouvoirs au conseil pour réaliser les transferts de fonds nécessaires au projet à Sultanat.

5. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport du conseil d'administration relatif à la création d'une succursale de la société à Sultanat de Oman ainsi que le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2022X00482SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et candidature

Au bureau du conseil

Groupement de Maintenance et de gestion de la Charguia 1

G.M.G

MF : 0949169/W/N/P/000

Les industriels et commerçants de la zone industrielle Charguia 1, propriétaires ou locataires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la Charguia 1 (GMG) qui se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 16h à la foire de la Charguia (Sogefoire) Rue 8600 n° 34 et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports : moral, financier et du commissaire aux comptes pour la gestion 2921.

- Approbation des rapports moral et financier et quitus aux membres du conseil d'administration.

- Approbation du budget prévisionnel de gestion pour l'année 2023.

- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Les industriels et commerçants qui désirent se présenter aux élections du tiers du bureau du conseil (Trois postes) sont priés d'adresser leur demande au bureau du GMG sis à rue 8612 IMP 05 Charguia 1 avant le 14 Mai 2022.

N.B :

En cas d'absence de quorum lors de la première assemblée une deuxième assemblée est prévue pour le 24 Juin 2022 à la même heure et au même lieu conformément aux statuts du groupement.

2022400995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE COMPTO

Société anonyme

Au capital de 3 240 000 Dinars

Siège social : 8, rue de Salonique Tunis

R.N.E.: 0002501B

M.F : 002501 BAM 000

C.N.S.S. : 20-20

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Compto, Société Anonyme au capital de 3 240 000 Dinars, ayant son siège social au 8, Rue de Salonique Tunis, sont convoqués à :

Une assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 23 mai 2022 à 11 Heures, au siège de la Société pour statuer sur l'ordre suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation des comptes de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats du dit exercice.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2022400997SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIELLE

"S.G.E.I."

Société anonyme

Au capital de 349 000 Dinars

Siège social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 000MA 222/N

R.N.E. : 0222N

CNSS : 57441-17

Messieurs les Actionnaires de la Société Générale d'Electricité Industrielle "S.G.E.I." Société anonyme au capital de 349 000 Dinars, ayant son siège social au 8, Rue de Salonique - Tunis, sont convoqués à :

Une assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 25 mai 2022 à 9 Heures, au siège de la Société pour statuer sur l'ordre suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation des comptes de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats du dit exercice.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2022400998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SICAF AVENIR

Société anonyme

Au capital de 890 000 Dinars

Siège social : 8, rue de Salonique Tunis

R.N.E. : 432743L

M.F : 432743 LNM 000

Messieurs les Actionnaires de la Société SICAF AVENIR Société anonyme au capital de 890 000 Dinars, ayant son siège social au 8, Rue de Salonique Tunis, sont convoqués à :

Une assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 27 mai 2022 à 11 Heures, au siège de la Société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation des comptes de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2022400999SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Internationale de Gestion Hôtelière

"S.I.G.H." S.A.

S.A. au capital de : 3.520.000 D

41, Avenue Alain Savary- C.P. 2092 - Tunis

Identifiant Unique : N°312166G

Les actionnaires de la Société Internationale de Gestion Hôtelière sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24 mai 2022 à 10 heures au Cabinet Hassen KHEMAKHEM sis au 5 Bis, Rue Lac El BIBAN - 1053 - Les Berges du Lac 1 - Tunis - Tunisie. (Tel : 31.532.003/31.532.004), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le Retard de la tenue de l'A.G.O.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices clos au 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016.

4. Examen et approbation des états financiers des exercices clos au 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration.

6. Affectation du Résultat.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Renouvellement mandat du commissaire aux comptes.

9. Renouvellement mandat des administrateurs.

10. Pouvoirs pour formalités.

2022401002SANB3

Convocation

CHANTUNI SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Siège social : BENI HASSEN - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «CHANTUNI S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 23 mai 2022 à 8 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice;

6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

2022401014SANB3

Convocation

"SOFAM S.A"

Société anonyme

Au capital de 1.000.000,000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - TEBOULBA -

RNE : 022700S

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 107306-24

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 23 mai 2022 à 9 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice;

6. Mandat des Administrateurs;

7. Mandat du commissaire aux comptes.

2022401015SANB3

Convocation

"SOTUFAM S.A."

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 BENI HASSEN

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 23 mai 2022 à 10 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice;

6. Mandat des Administrateurs;

7. Mandat du commissaire aux comptes.

2022401016SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SINGAPORE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY DJERBA «STIC DJERBA»

Société anonyme

Au capital social de 150 000 Dinars

Siège social : Hôtel The Résidence Les Cotes de Carthage Gammarth - 2070 la Marsa

IU : 1586687/E

Messieurs les actionnaires de la société Singapore Tunisian Investment Company Djerba «STIC DJERBA» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2022 à 10 heures du matin au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par compensation de créances et de comptes courant associés

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts

- Pouvoirs pour les formalités

2022401017SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

COFIB CAPITAL FINANCES

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 25, Rue Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

RC : B18332 1997 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/432569Q

Messieurs les actionnaires de la société COFIB CAPITAL FINANCES, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Qui aura lieu le 16 mai 2022 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

4. Approbation des conventions réglementées visés par les articles 200 et 475 du CSC ;

5. Affectation des résultats ;

6, Quitus aux Administrateurs ;

7, Election de nouveaux membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2022401018SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ECONOMIC AUTO

Société anonyme

Au capital social de 9. 000. 000 dinars tunisiens

Siège social : 62, avenue de Carthage, Tunis - Tunisie

Identifiant unique RNE Tunis : 0045814 B

Messieurs les actionnaires de la Société ECONOMIC AUTO, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 9h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022401023SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mme Ahlem Bent Mohamed Taieb El Mayel titulaire de la c.i.n n°04797662 déclare qu'elle a perdu le titre de propriété n°5141/09 délivrée le 10/9/2008 concernant la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°47196 Ariana au nom de son défunt père : Mohamed Taieb Ben Hcen Ben Youssef EL MAYEL, né le 21 avril 1939, titulaire de la c.i.n n°00483381.

2022T00439DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Monji Ben Jilani Ben Mohamed Rekik, titulaire de la carte d'identité n°07524384, déclare la perte d'un titre de propriété n°9928, objet du titre foncier n°43846 Kairouan en possession de son défunt père «Jilani Rekik».

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Hammam Sousse n°516, le 14/4/2022.

Cet article est paru aux journaux (Chourouk et le Quotidien) le 16/4/2022.

2022S00478DIVD2

Avis

Madame Khadija Bent Mohamed Baklouti titulaire de la C.I.N n°04034441 annonce que son titre de propriété n°15/12389 concernant le titre foncier n°75829 Monastir a disparu et elle veut en extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

2022S00483DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Kemel Ben Hedi Ben Nasr Benasr avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain sud est de surface 670 m² sur sise foret de Sfax route habbena km 13 Sidi Mansour limité au sud par voie publique à l'est impasse de largeur 4 mètre d'où son entrée aussi au nord Saber Elmontasar à l'ouest Ali Ketteni suivant un contrat de vente daté le 29 mars 2008 dressé par les notaires Houcine Turki et Malek Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2022X00486DIVD2

Avis

Abdallah Abidi annonce qu'il possède un lot de terrain situé à Sfax route Gremda Km 12 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Ousema Zouch et Abdelmajid Fki le 18/3/2009.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2022X00492DIVD2

Avis

Mr Habib Ben Ahmed Romdhani titulaire de la C.I.N n°08286408 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 949m² à la route de Menzel Chaker km 11 Sfax Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mourad Hajjem

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

2022X00494DIVD2

Perte de titre de propriété

Je soussigné Samir Ben Mohamed Ben Amor GHEDHRIB, titulaire de la carte d'Identité Nationale n° 00118292, avoir perdu mon titre de propriété n°24310 objet du titre foncier n° 168945 Tunis sis au Kram Ouest en mon nom personnel objet d'une attestation sur l'honneur délivrée le 18 Avril 2022 sous le n° 3321 par l'arrondissement du Kram Plage.

2022401021DIVD2